



# FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

## Préparation à l'examen initial • Classes 3 à 9 (sauf 7)

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



7 jours



tout public adulte  
pas de pré-requis



se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en vigueur, **avant l'entrée en formation.**



49 heures



session de 2 à 10  
personnes, en présentiel



dans votre entreprise ou une  
salle de formation dédiée



### COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- maîtriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue de l'obtention de son certificat de conseiller à la sécurité,
- apprendre à rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- savoir analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- apprendre à assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.



### MODE D'EVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.



### PROGRAMME\*

#### TRONC COMMUN

2 jours

#### ROUTE CHIMIQUE

3 jours

#### SYNTHESE

2 jours



\*cf. programme complet





# FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

## PROGRAMME « INITIALE » • Classes 3 à 9 (sauf 7)

### TRONC COMMUN

2 jours

#### I. Contexte réglementaire

- a) Les autres réglementations
- b) Modules de formation

#### II. Le conseiller à la sécurité

- a) Son rôle et ses missions
- b) Déclaration en ligne
- c) Exemptions
- d) Rédactions de rapports

#### III. Prescriptions générales de la réglementation TMD

- a) Classification des matières dangereuses
- b) Marques additionnelles
- c) Les pictogrammes
- d) Fiches de données de sécurité

#### IV. Emballages

- a) Groupe d'emballage

#### V. Sanctions

- a) Organismes de contrôle
- b) Infractions / délits
- c) Liste de contrôle « type »

#### VI. Examen CIFMD

- a) Structure de l'examen
- b) Les clauses du CIFMD

### ROUTE CHIMIQUE

3 jours

#### I. Emballages

- a) Groupe d'emballage
- b) Marquage et étiquetage

#### II. Transport

- a) Exemptions
- b) Règle des 1000
- c) Documents de bord
- d) Signalisation et placardage des véhicules
- e) Codes tunnels
- f) Circulation

#### III. Chargement / manutention

- a) Chargement en commun
- b) Les citernes

#### IV. Sécurité et procédures

- a) Equipements
- b) Extincteurs
- c) Procédures d'urgence
- d) Stationnement dans une enceinte privée
- e) Stationnement sur la voie publique

#### V. Classification des solutions et mélanges

- a) Classification générale
- b) Classification alternative – classe 8

#### I. EXAMEN CIFMD (rappels)

- a) Structure de l'examen
- b) Les clauses du CIFMD

#### II. Mise en situation d'examen

- a) QCM
- b) Etudes de cas
- c) Corrections détaillées

**SYNTHESE**

2 jours



# FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

## Préparation à l'examen initial • Classe 1

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



3 jours



**tout public adulte**  
**conditions : avoir suivi**  
**une formation tronc commun**



se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en vigueur, **avant l'entrée en formation.**



21 heures



session de 2 à 10 personnes, en présentiel



dans votre entreprise ou une salle de formation dédiée



### COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- maîtriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur, sur les explosifs,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue de l'obtention de son certificat de conseiller à la sécurité, spécialisation classe 1,
- apprendre à rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- savoir analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- apprendre à assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, spécialisation classe 1.



### MODE D'EVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.



### PROGRAMME

#### I. Contexte réglementaire

#### II. Les explosifs

- Classification des explosifs
- Fiches de données de sécurité

#### III. Emballages

- Marquage et étiquetage
- Le suremballage
- Quantités limitées

#### IV. Transport des explosifs

- Exemptions
- Règle des 1000
- ADR intégral
- Documents de bord
- Convoyeurs
- Types de véhicules autorisés
- Signalisation et placardage des véhicules
- Codes tunnels
- Circulation

#### V. Chargement / manutention

- Chargement en commun
- Calage / arrimage

#### VI. Sécurité et procédures

- Equipements
- Extincteurs
- Procédures d'urgence
- Stationnement





# FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

## Préparation à l'examen de recyclage • Classes 3 à 9 (sauf 7)

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



4 jours



**tout public adulte**  
*conditions : avoir un  
certificat CSTMD valide*



se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en vigueur, *avant l'entrée en formation.*



28 heures



session de 2 à 10 personnes, en présentiel



dans votre entreprise ou une salle de formation dédiée



### COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- maîtriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue du renouvellement de son certificat de conseiller à la sécurité,
- rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.



### MODE D'EVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.



### PROGRAMME\*

#### TRONC COMMUN

1 jour

#### ROUTE CHIMIQUE

2 jours

#### SYNTHESE

1 jour



\*cf. programme complet





# FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD PROGRAMME « RECYCLAGE » • Classes 3 à 9 (sauf 7)

## TRONC COMMUN

1 jour

### I. Contexte réglementaire

- a) Les autres réglementations
- b) Modules de formation

### II. Le conseiller à la sécurité

- a) Son rôle et ses missions
- b) Déclaration en ligne
- c) Exemptions
- d) Rédactions de rapports

### III. Prescriptions générales de la réglementation TMD

- a) Classification des matières dangereuses
- b) Marques additionnelles
- c) Les pictogrammes
- d) Fiches de données de sécurité

### IV. Emballages

- a) Groupe d'emballage

### V. Sanctions

- a) Organismes de contrôle
- b) Infractions / délits
- c) Liste de contrôle « type »

### VI. Examen CIFMD

- a) Structure de l'examen
- b) Les clauses du CIFMD

## ROUTE CHIMIQUE

2 jours

### I. Emballages

- a) Groupe d'emballage
- b) Marquage et étiquetage

### II. Transport

- a) Exemptions
- b) Règle des 1000
- c) Documents de bord
- d) Signalisation et placardage des véhicules
- e) Codes tunnels
- f) Circulation

### III. Chargement / manutention

- a) Chargement en commun
- b) Les citernes

### IV. Sécurité et procédures

- a) Equipements
- b) Extincteurs
- c) Procédures d'urgence
- d) Stationnement dans une enceinte privée
- e) Stationnement sur la voie publique

### V. Classification des solutions et mélanges

- a) Classification générale
- b) Classification alternative – classe 8

### I. EXAMEN CIFMD (rappels)

- a) Structure de l'examen
- b) Les clauses du CIFMD

### II. Mise en situation d'examen

- a) QCM
- b) Etudes de cas
- c) Corrections détaillées

**SYNTHESE**

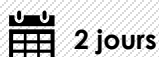
1 jour



# FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

## Préparation à l'examen de recyclage • Classe 1

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



2 jours



**tout public adulte**  
**conditions : avoir un**  
**certificat CSTMD valide, Cl.1**



**se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en**  
**vigueur, avant l'entrée en formation.**



14 heures



**session de 2 à 10**  
**personnes, en présentiel**



**dans votre entreprise ou une**  
**salle de formation dédiée**



### COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- revoir la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur, sur les explosifs,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue du renouvellement de son certificat de conseiller à la sécurité, spécialisation classe 1,
- rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, spécialisation classe 1.



### MODE D'EVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.



### PROGRAMME

#### I. Contexte réglementaire

#### II. Les explosifs

- Classification des explosifs
- Fiches de données de sécurité

#### III. Emballages

- Marquage et étiquetage
- Le suremballage
- Quantités limitées

#### IV. Transport des explosifs

- Exemptions
- Règle des 1000
- ADR intégral
- Documents de bord
- Convoyeurs
- Types de véhicules autorisés
- Signalisation et placardage des véhicules
- Codes tunnels
- Circulation

#### V. Chargement / manutention

- Chargement en commun
- Calage / arrimage

#### VI. Sécurité et procédures

- Equipements
- Extincteurs
- Procédures d'urgence
- Stationnement

